



COMMUNE DE ROCHEFORT

CADASTRE SOUTERRAIN
Secteur Brot-Dessous - Champ-du-Moulin-Dessus

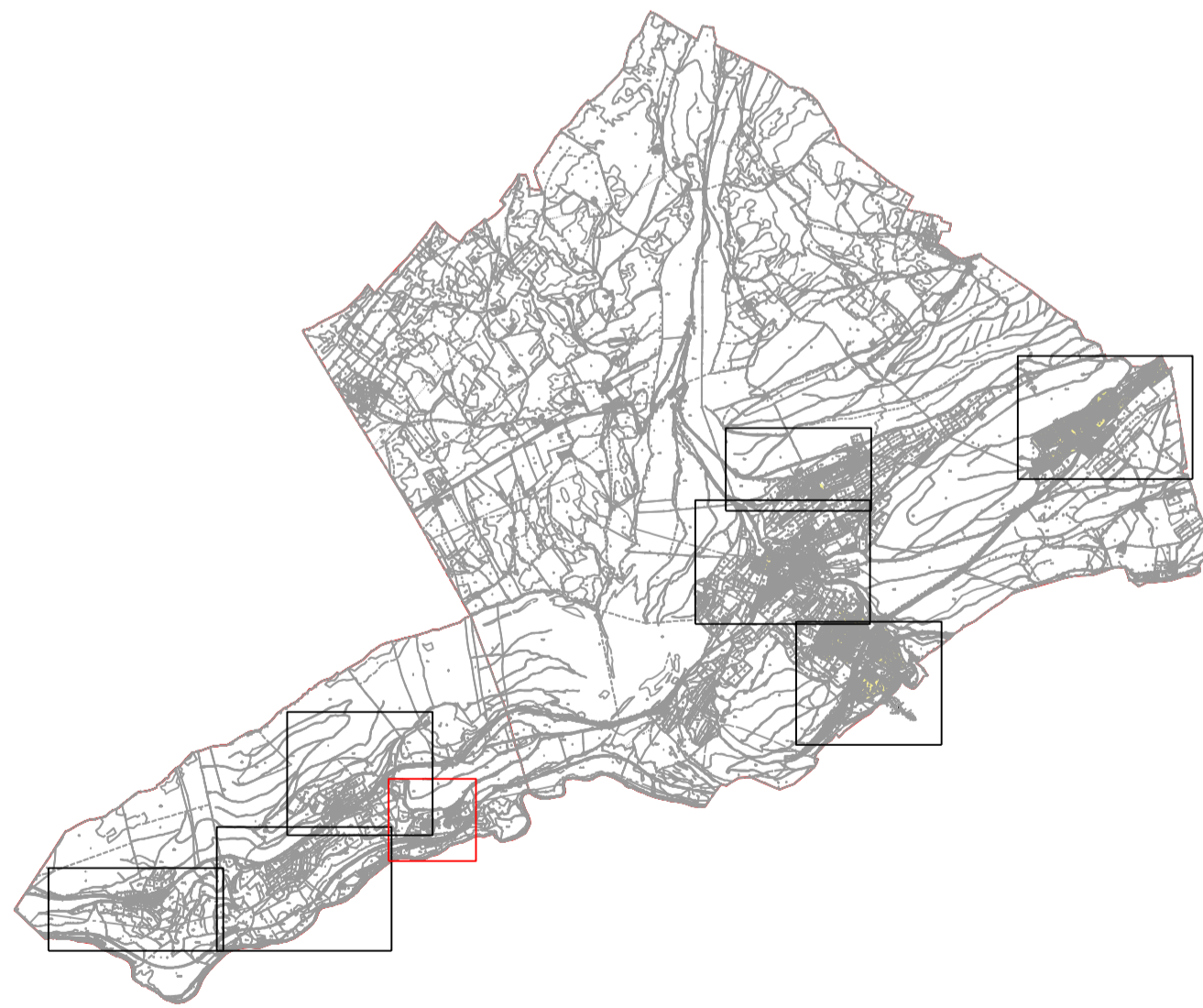
Réseaux Programme d'équipement

Situation
1:1000

Auteur du projet		Modifications	
		Ind.	Visa
AJS ingénieurs civils SA Rue de la Place d'Armes 5 - 2001 Neuchâtel Tél. 032 720 01 00 - Fax 720 01 01 Service clients : 0900 820 010 serviceclients@ajs.ch e-mail : ajs@ajs.ch		A	AZU
Dess.	MP	Date	
Visa	AZU	15.02.2023	12258.001-07B
Format	105x60		

P:\Projets\12258\001\3\PLAN\Plans\Situations_1_1000.dwg

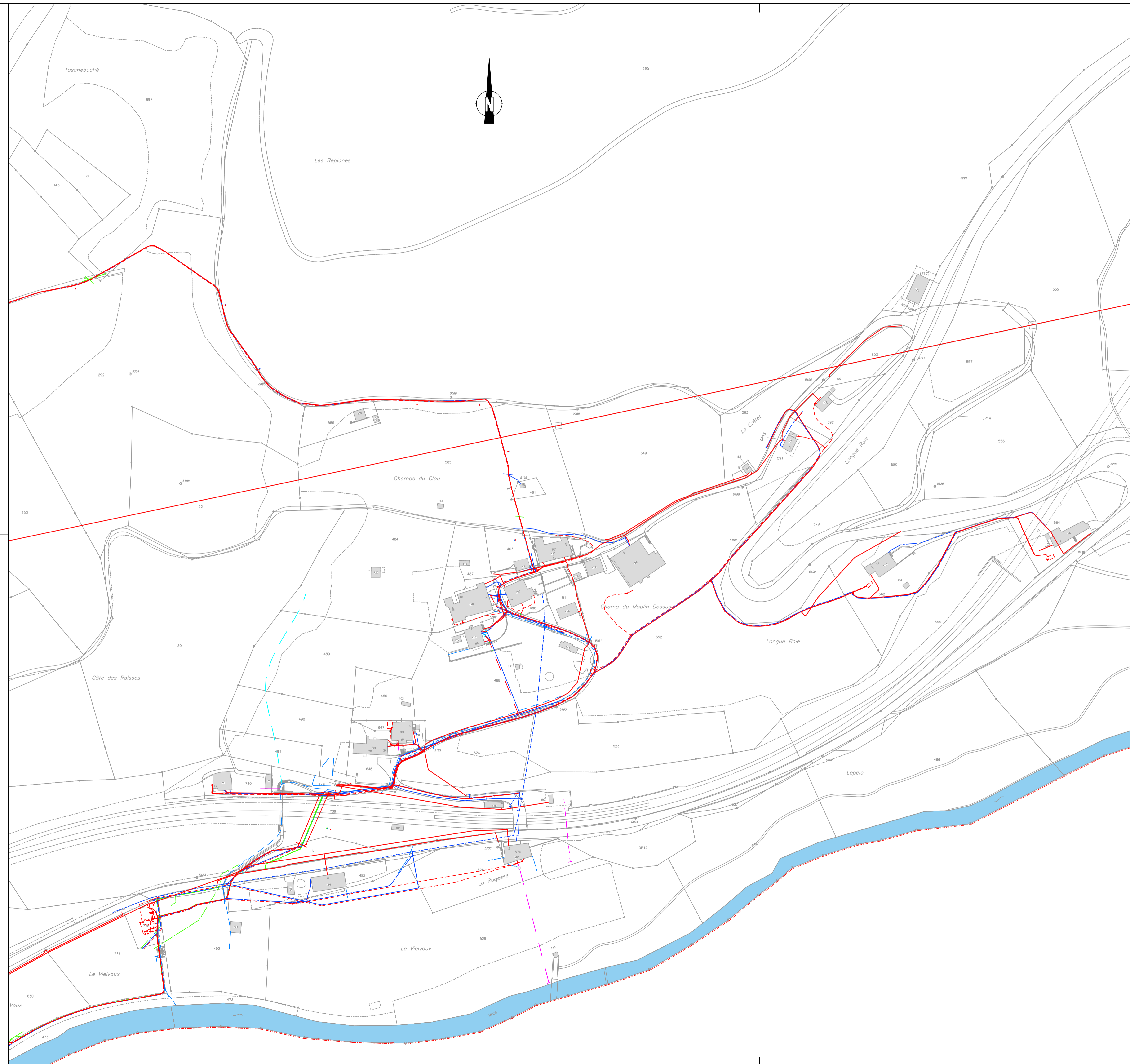
Ce plan a été établi sur la base des données du SMC.
L'emplacement et la profondeur des conduites doivent être déterminés par sondage; ceux-ci seront effectués à la pelle et à la pioche.
Les données pourraient ne pas être complètes et sont à contrôler.
La validité de ce plan est liée à un emploi immédiat.



	Date	Dess.	Modifications
A	11.03.24	MP	Adaptation des zones
B	26.04.24	MP	Adaptation de la page de titre + ajout tableau
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
M			

LEGENDE

- Limite communale
- Canalisations publiques d'eaux mixtes (EM)
- Canalisations publiques d'eaux usées (EU)
- Canalisations publiques d'eaux pluviales (EP)
- Drainages
- Conduite eau de boisson
- Electricité (Groupe E)
- Télécom
- Zone de transport (aire publique de circulation - aire ferroviaire)
- Zone d'activités économiques
- Zone de tourisme, sports, détente et loisirs 1 - Constructible
- Zone mixte 2a
- Zone mixte 2b
- Zone d'habitation 1
- Zone d'habitation 2
- Zone d'habitation 3
- Zone d'utilité publique 1 - Constructible
- Autre zone à bâtir
- Zone mixte 1
- Zone d'utilisation différée
- Zone de verdure
- Zone d'utilité publique 2 - A constructibilité restreinte
- Parcelles de développement
- Accès



Type d'infiltration	Zone de protection des eaux			Secteurs de protection des eaux A, B et C
	S1	S2	S3+S2EL	
Origine de l'eau EL = efficacité limitée				
Toit, terrasse	1	+	+	+
	2	-	-	+
	3	-	-	+
Piste cyclable, chemin piétonnier	1	+	+	+
	2	-	-	+
	3	-	-	a
Place de parc et accès	1	-	-	+
	2	-	-	+
	3	-	-	b
Routes	1	-	-	c
	2	-	-	-
	3	-	-	-

Types d'infiltration	Exemples
1 Infiltration superficielle (avec transit sur sol humifère)	Gazon, étang
2 Infiltration diffuse à faible profondeur sous la surface du sol	Pavés ou enrobés filtrants, tout venant
3 Infiltration ponctuelle (récolte des eaux) dans ce cas et ce en fonction de l'origine de l'eau, un dépotoir, un séparateur ou un autre dispositif précèdera l'ouvrage d'infiltration	Puits perdu, tranchée d'infiltration

- Interdit
- + Admis
- a Admis en zone d'habitation, soumis à l'autorisation de l'autorité cantonale dans les autres zones.
- b En zone S3 et S2EL, les places de parc et les voies d'accès seront recouvertes d'un revêtement étanche et bordés d'un dispositif permettant la récupération de la totalité des eaux de ruissellement.
- S'il existe une canalisation d'eaux claires** les eaux récoltées seront introduites dans la canalisation d'eaux claires en transitant par un dépotoir à coude plongeur.
- S'il n'y a pas de canalisation d'eaux claires**, les eaux seront infiltrées après avoir transité dans un dépotoir à coude plongeur.
- Si la place peut-être utilisée lors d'un remplissage d'une citerne a mazout**, le service de la protection de l'environnement statuera de cas en cas.
- c Soumis à autorisation de l'autorité cantonale.

Les canalisations se trouvant en zone de protection S devront être du type PE soudé (ou toute autre matière équivalente répondant à la norme) et feront l'objet d'un test d'étanchéité selon la norme SIA 190

Les affectations sont représentées à titre indicatif, c'est le PCAZ qui fait foi.